

# POSTULAT

**Auteur** PDCC, par Gilles Martin  
**Objet** Expertise des automobiles, déléguons aux professionnels!  
**Date** 09.09.2015  
**Numéro** 3.0214

---

Aujourd'hui, la plupart des constructeurs automobiles offrent à leurs clients des garanties illimitées et/ou de quelque cent mille kilomètres. Souvent, cette garantie est conditionnée par l'obligation d'effectuer les services d'entretiens réguliers, lesquels sont d'ailleurs de plus en plus espacés compte tenu de la qualité de la construction et de l'évolution réjouissante de la technologie automobile.

Le passage au service automobile pour un contrôle supplémentaire est-il encore justifié pour ces véhicules sous garantie ? Cela coûte au citoyen et demande des infrastructures et du personnel à l'Etat.

Nous proposons que ce contrôle soit délégué aux garagistes pour les véhicules sous garantie et/ou dont la durée de vie est inférieure à N années. Un timbre de contrôle pourrait être apposé par le professionnel autorisé sur le carnet d'entretien ou une carte du type «contrôle antipollution» pourrait être émise et signée par le garagiste.

## **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser cette proposition afin de faire des économies et faciliter la vie du citoyen-automobiliste.